

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le vingt-huit Mars, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 10 Mars 2009.

PRESENTS : Annick CAROT, Dominique MORTEMOSQUE, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gabriel VIDAUD, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Philippe BOUSQUET, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :

Vote des taux
des 4 taxes
pour l'année 2009

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	4 404 000.00	7.18 %	316 207.00
Taxe foncier bâti	2 909 000.00	12.81 %	372 643.00
Taxe foncier non bâti	316 200.00	70.00 %	221 340.00
Taxe professionnelle	1 778 000.00	10.67 %	189 713.00

pour obtenir 1 099 903 € de produit fiscal attendu de taxes additionnelles.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 31 MARS 2009

Publié ou notifié
Le : 31 MARS 2009

Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 28 Mars 2009

Le Président,

Maryse BALSE

